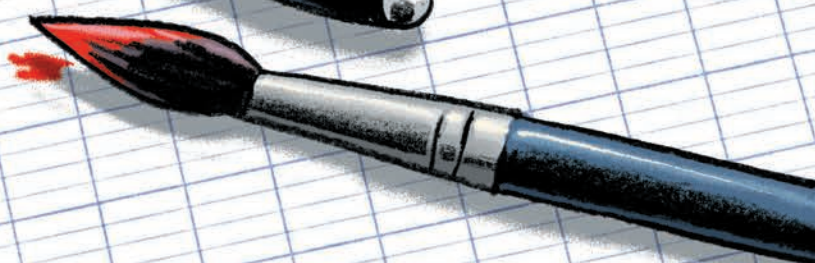


L'indispensable petit plus

HDS



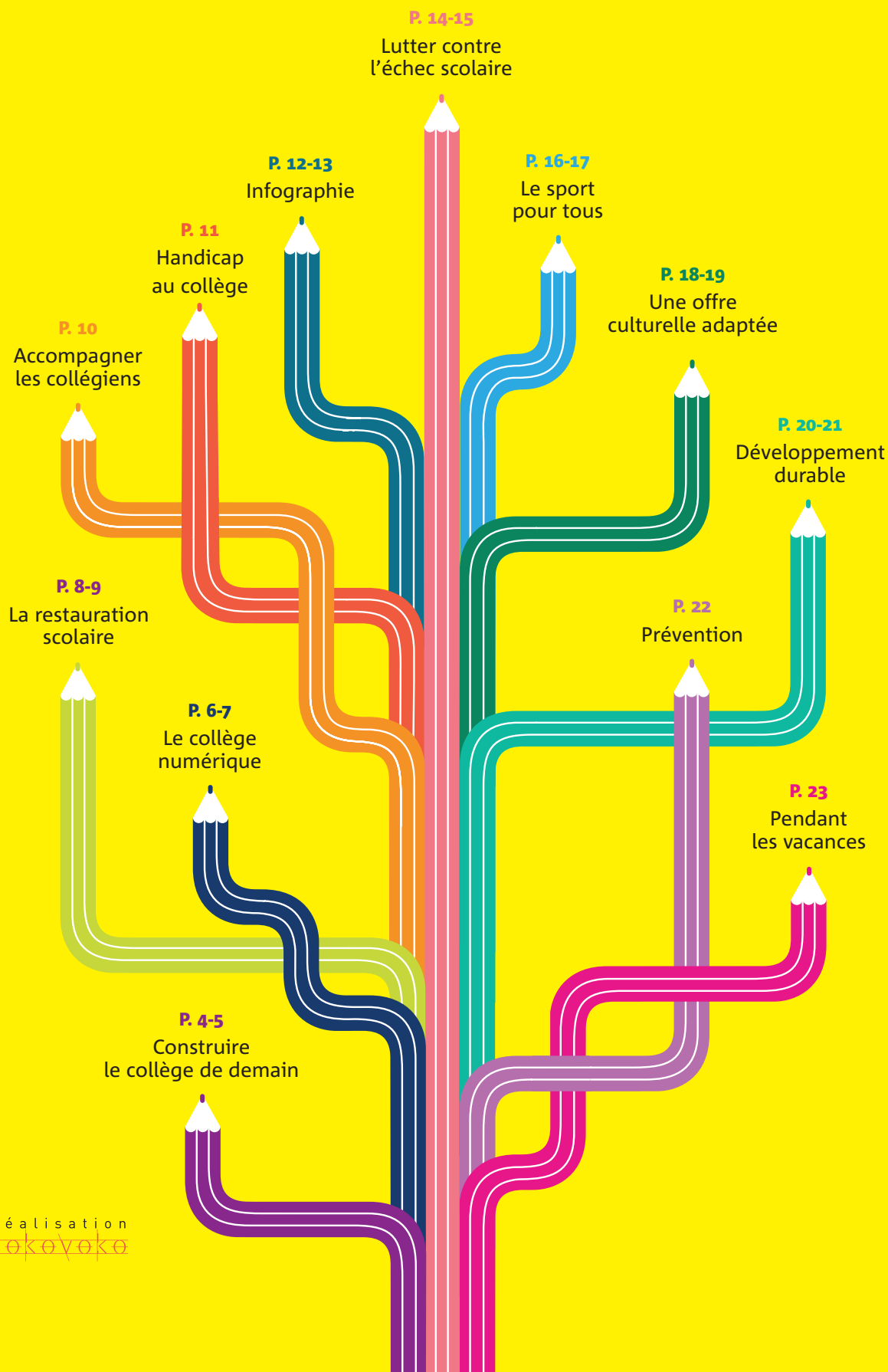
le
guide de la
rentrée



Supplément de HDSmag septembre-octobre 2016

www.hauts-de-seine.fr

Pinel



CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE



CC92/OLIVIER RAVOIRE

Patrick Devedjian
Député et
président du conseil
départemental
des Hauts-de-Seine

Au-delà de ses missions obligatoires - la construction, l'entretien, la rénovation des équipements, la restauration scolaire... -, le conseil départemental des Hauts-de-Seine va bien plus loin, en proposant de nombreuses actions éducatives. Il s'agit de créer les conditions de la réussite, mais aussi de garantir l'accès au sport, à la culture, pour tous les collégiens, et pas seulement ceux qui en ont les moyens ! Ces actions, les parents les connaissent bien : il s'agit par exemple du dispositif des Classes créatives, de l'opération Éteignez vos portables pour la culture, du Pass Hauts-de-Seine ou encore des trophées sportifs... Les demandes d'établissements en matière éducative, culturelle ou de développement durable sont regroupées dans un appel à projets unique baptisé Ermes. Nous avons en effet non seulement souhaité mettre en place des dispositifs mais aussi prendre en compte les besoins ainsi que les initiatives (les projets Siel par exemple) issus de chaque établissement pour proposer du « sur-mesure ».

Plus qu'ailleurs nous avons aussi su prendre le « virage numérique » avec un portail de services qui est aujourd'hui le plus utilisé de France... Nous poursuivons cette année la mise à disposition de matériels innovants afin de créer un véritable « écosystème numérique » à la disposition des enseignants et des élèves. ■

**HDS + est un supplément
de HDSmag**

HDSmag
2/16 boulevard Soufflot
92015 Nanterre cedex
Tél. : 01.41.37.11.60.
Fax : 01.41.37.11.65.

HDSmag@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication
Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef
Rafaël Mathieu

Rédaction
Virginie Rapin

Photo / Responsable
Jean-Philippe Ancel

Iconographes
Stephanka Kissiova Toussaint,
Céline Viviani

**Conception graphique
et mise en page**

Studio Baylaucq
Courriel : studio@baylaucq.fr

Couverture Pinel

Impression
Maury
45330 Malesherbes

Distribution Mediapost
Routage Cifea DMK

DEUX NOUVEAUX COLLÈGES ET UN GYMNASSE

Depuis les lois de décentralisation, le Département a en charge la construction des collèges, leur rénovation et leur entretien, soit 98 établissements publics accueillant 54 000 élèves.

Plus de 70 millions d'euros sont consacrés cette année à la rénovation et à la construction des collèges. Trois projets importants seront ainsi terminés à la rentrée : la restructuration complète du collège Paul-Éluard à Châtillon, celle du collège Armande-Béjart à Meudon et la construction du gymnase des Closiaux à Clamart.

Par ailleurs, des crédits spécifiques sont affectés à des travaux liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les contrats de performance énergétique - dans six collèges -, ou encore la fourniture de matériel et mobiliers scolaires...

98

le nombre
de collèges
publics gérés par
le conseil départemental

54 000

le nombre
de collégiens
qui étudient
dans ces établissements

71 M€

investis en 2016
pour la construction,
la rénovation et l'entretien
des collèges

PAUL-ÉLUARD À CHÂTILLON

Coût de l'opération : 39 M€. L'établissement est prévu pour 700 élèves avec notamment seize grandes salles, trois petites salles, une salle informatique, une salle d'arts plastiques et une salle de musique, deux salles de sciences expérimentales et deux salles de SVT complétées par un CDI. La construction du gymnase commencera en septembre pour une livraison en janvier 2017.





© A TELIER NOVEMBRE

ARMANDE-BÉJART À MEUDON

Coût de l'opération : 30,02 M€. L'établissement est prévu pour 700 élèves avec 31 salles de classe, deux sections d'enseignement général et professionnel adapté. Un gymnase comprenant une salle de sport collectif de 1 000 m², une salle de gymnastique de 148 m² et un plateau sportif situé sur le gymnase.

LE GYMNASSE DES CLOSAUX À CLAMART

Coût de l'opération du complexe sportif : 13,4 M€. L'ancien équipement sportif communal a été remplacé par un gymnase doté d'une grande salle de sport de 1 000 m² pour la pratique du volley-ball, du basket-ball, du handball, du badminton, du ping-pong et d'une salle de gymnastique de 140 m². Un terrain de sport extérieur de 650 m² complète l'installation pour le basket, le handball ou le volley-ball. L'opération comprend également la construction d'un centre d'information et d'orientation (CIO) de 270 m².



© FABRIEN BUREAU - ARCHITECTES & ASSOCIÉS

ENC HAUTS-DE-SEINE, UN DISPOSITIF COMPLET

L'ENC Hauts-de-Seine (pour Environnement Numérique des Collèges) équipe depuis 2015 la totalité des établissements publics, soit 93 collèges. À la rentrée 2016, l'École de danse de l'Opéra de Paris rejoint le dispositif.

L'ENC est un dispositif complet qui comprend, dans chaque établissement, une liaison par fibre, un ordinateur par salle de classe au minimum et cent vingt postes en moyenne, des tableaux interactifs et deux ou trois classes nomades (avec ordinateurs portables ou tablettes) et enfin le portail ENT pour Environnement Numérique de Travail. Il permet de gérer la vie scolaire (absences, notes, devoirs, emplois du temps...), de partager des ressources numériques, d'avoir des espaces de travail collaboratif... ■

www.enc92.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme est déjà le plus utilisé de France avec 150 000 utilisateurs potentiels (élèves, enseignants, parents, communauté éducative) et plus d'1,5 million de connexions par mois.

4 500 TABLETTES DÉPLOYÉES DANS 40 COLLÈGES

Le conseil départemental avait déjà expérimenté l'usage des tablettes numériques en 2013 et en 2014 dans six collèges publics. Cette année, ce sont environ 4 500 tablettes qui seront déployées dans quarante collèges.

WEBRADIO ET KIT VIDÉO

Dans le cadre de l'appel à projets Ermes, le Département reconduit la mise à disposition aux établissements de cinq matériels spécifiques : mallettes de baladodiffusion, imprimantes 3-D, vidéoprojecteurs interactifs, sacs à dos avec tablettes et flexcams. Deux nouveautés font leur rentrée : un dispositif de webradio dans quatre collèges et un kit media vidéo dans six collèges.



RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Le Département propose des ordinateurs recomposés avec logiciels, écran et clavier neufs pour ensuite les offrir à des élèves boursiers ou porteurs de handicap. Objectif : réduire la fracture numérique et permettre aux élèves de retrouver, à leur domicile, le même environnement informatique que dans leur collège. En trois ans, sept cent trente ordinateurs ont ainsi été distribués.

www.hauts-de-seine.fr

2 125 367 €

l'investissement du Département dans l'accompagnement du plan numérique national

4 500

tablettes seront déployées dans le courant de l'année 2016-2017 dans 40 collèges

Recyclage

le Département offre à des élèves boursiers ou handicapés des ordinateurs reconconditionnés

PRENDRE EN COMPTE LES REVENUS DES FAMILLES



Notre reportage vidéo sur les tests culinaires auprès des collégiens du département sur video.hauts-de-seine.fr



Le Département a la responsabilité des cantines des quatre-vingt-dix-huit collèges publics, soit près de trente mille repas par jour. Un de ses objectifs, ces dix dernières années, a été d'harmoniser la tarification proposée aux familles par une convergence progressive sur quatre ans, de 2010 à 2013, pour atteindre un tarif unique. En septembre 2014, le Département a introduit une tarification en fonction du quotient familial afin que celle-ci soit plus lisible pour les familles (tarif du repas compris entre 0,60€ pour le tarif le plus bas et 4€ pour le tarif le plus élevé). Le coût de revient d'un repas est bien supérieur à cette tarification puisqu'il faut également prendre en compte les frais de personnel, l'amortissement des matériels et des locaux, soit un coût total estimé entre 8 et 10€...

Après une stabilisation sur plusieurs années, il a été décidé de réactualiser cette grille tarifaire : les tarifs seront compris entre 0,64 € et 4,28 €. ■

64,3%

des collégiens
du département
Hauts-de-Seine sont
demi-pensionnaires

4,28 €

c'est le tarif
« normal » d'un repas
avant une éventuelle aide
à la demi-pension

25,8%

des familles
bénéficient de l'aide
départementale
à la demi-pension

CONSOMMÉ RÉEL

Depuis 2014, le Département propose un système d'inscription et de facturation en ligne dans 56 collèges sur le site restauration-scolaire.hauts-de-seine.net. La facture est désormais mensuelle et au consommé réel. En 2015, le nombre moyen de repas sur la base d'une facturation au consommé réel a été de 99 repas/an contre 139 repas sur la base d'un forfait, soit une économie de 30 % pour les familles.

LE DÉPARTEMENT VEILLE À :

**L'évaluation
des repas** au travers
d'enquêtes et de tests
culinaires

**La qualité
des produits :**
locaux, bio et issus
du commerce équitable



**La concertation
avec les parents** pour
l'élaboration des menus

**L'équilibre
nutritionnel**
avec un travail en
collaboration avec des
diététiciens.

LE PLATEAU EST DIVISÉ EN QUATRE COMPOSANTES:

Une entrée



**Un plat et son
accompagnement**
(légume ou féculent)



Un dessert

MÉDIATEUR ÉDUCATIF, UN MÉTIER HAUTS-DE-SEINE

Créée en 1996 par le conseil départemental, la médiation éducative est un dispositif de prévention des conflits au sein des collèges publics des Hauts-de-Seine.

Le médiateur exerce son activité en facilitant la réflexion et en installant des espaces de parole. Il intervient dans un souci de neutralité et d'impartialité, en dehors de tout pouvoir de sanction. Aujourd'hui, 78 médiateurs sont affectés dans 65 collèges publics. Le travail se concentre autour de cinq grandes missions :

- veille et prévention,
- gestion des conflits,
- accompagnement et suivi des élèves,
- concertation au sein de la communauté éducative avec les enseignants, l'équipe de vie scolaire et les équipes médico-sociales,
- conduite de projets et animation d'ateliers. ■

78

médiateurs éducatifs
travaillent dans
les Hauts-de-Seine

65

collèges
publics font appel
à ce dispositif

5 ans

le temps
que reste un médiateur
dans un établissement

OBJECTIF : INTÉGRATION

Environ 400 collégiens sont scolarisés dans les 49 classes Ulis recensées dans le département. Une Unité localisée pour l'inclusion scolaire est une classe dédiée à huit élèves handicapés, la classe est intégrée au collège. Les élèves handicapés suivent partiellement ou totalement les cours et participent aux activités des autres classes. Pour que ces collégiens puissent travailler dans des conditions optimales, ils bénéficient, outre ce regroupement dans une salle aménagée, d'un soutien particulier par un enseignant spécialisé et d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS). ■



ACCESSIBILITÉ

Conformément à la loi, le Département met en accessibilité ses bâtiments scolaires pour les personnes handicapées. Au-delà des nouveaux collèges, systématiquement aux normes, des travaux structurants et des adaptations ponctuelles sont nécessaires dans les autres établissements comme l'installation d'ascenseurs, la réfection des blocs sanitaires... Ces travaux s'effectuent durant les congés scolaires, l'ensemble des aménagements nécessaires a été programmé sur une durée de neuf ans (2016 - 2025). Un million d'euros y est consacré chaque année.

AEEH ET TRANSPORTS SPÉCIALISÉS

L'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) est une prestation familiale destinée à aider les parents à faire face aux dépenses liées à l'éducation d'un enfant handicapé. Pour les élèves handicapés qui présentent un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 %, un transport individuel adapté peut être mis en place pour la durée de l'année scolaire.

49

classes Ulis
recensées dans
le département

1 M€

est consacré chaque année aux travaux
d'accessibilité des bâtiments scolaires pour
les personnes handicapées

67 600 €

sont consacrés
à l'achat de matériel
pédagogique adapté

Le Sport pour tous

De la 6^e à 4^e, à chaque niveau correspond son Trophée sportif départemental.



Handicap au collège

Priorité à l'intégration. **49 classes** dédiées (Ulis) dans le département.



Médiateurs éducatifs

Ils ont pour but de **prévenir les conflits** au sein des collèges publics.



Construire le collège de demain

Construction et entretien des 98 collèges publics du département.



Développement durable

Avec les **Éco-collèges** et les **Trophées IDEES Juniors**, des projets concrets menés par les collégiens.



Actions pédagogiques

Le Département va au-delà de ses compétences obligatoires avec des dispositifs pédagogiques menés au plus près des besoins des élèves et des établissements.

Regroupés dans un appel à projets unique : Ermes.

$$a^2 + b^2 = c^2$$

Restauration

Le département est responsable de **30 000 repas** servis par jour dans les collèges publics. Aide à la demi-pension pour les familles en difficulté.

Collège numérique

ENC Hauts-de-Seine, l'environnement numérique de travail le plus utilisé de France. **Tablettes, imprimantes 3D...** le numérique s'impose dans les salles de classe.

Vacan'Sports Hauts-de-Seine

Pratiquer des **sports nature gratuitement** pendant les vacances.

Sensibiliser à la culture

Sensibiliser les collégiens au travers de **parcours dans les lieux culturels** avec **Éteignez vos portables !**


L'Abeille

Le magazine des collégiens est distribué **gratuitement** aux 6^e et 5^e des collèges publics et privés

Pass Hauts-de-Seine

De la 6^e à la 3^e **une aide de 70€** permet à chaque collégien de **financer son inscription à des activités extrascolaires sportives ou culturelles.**

ERMES, UN APPEL À PROJETS UNIQUE



Le Département, en partenariat avec l'Éducation nationale, va au-delà de ses compétences obligatoires dans la lutte contre l'échec scolaire et le développement des pratiques culturelles et éducatives des collégiens. Un appel à projets unique appelé Ermes (Ensemble pour la réussite et la mobilisation des élèves dans leur scolarité) regroupe ainsi les demandes des collèges pour tous les dispositifs départementaux afin de mieux appréhender les besoins de chaque établissement et apporter la réponse appropriée. ■

CLASSES CRÉATIVES

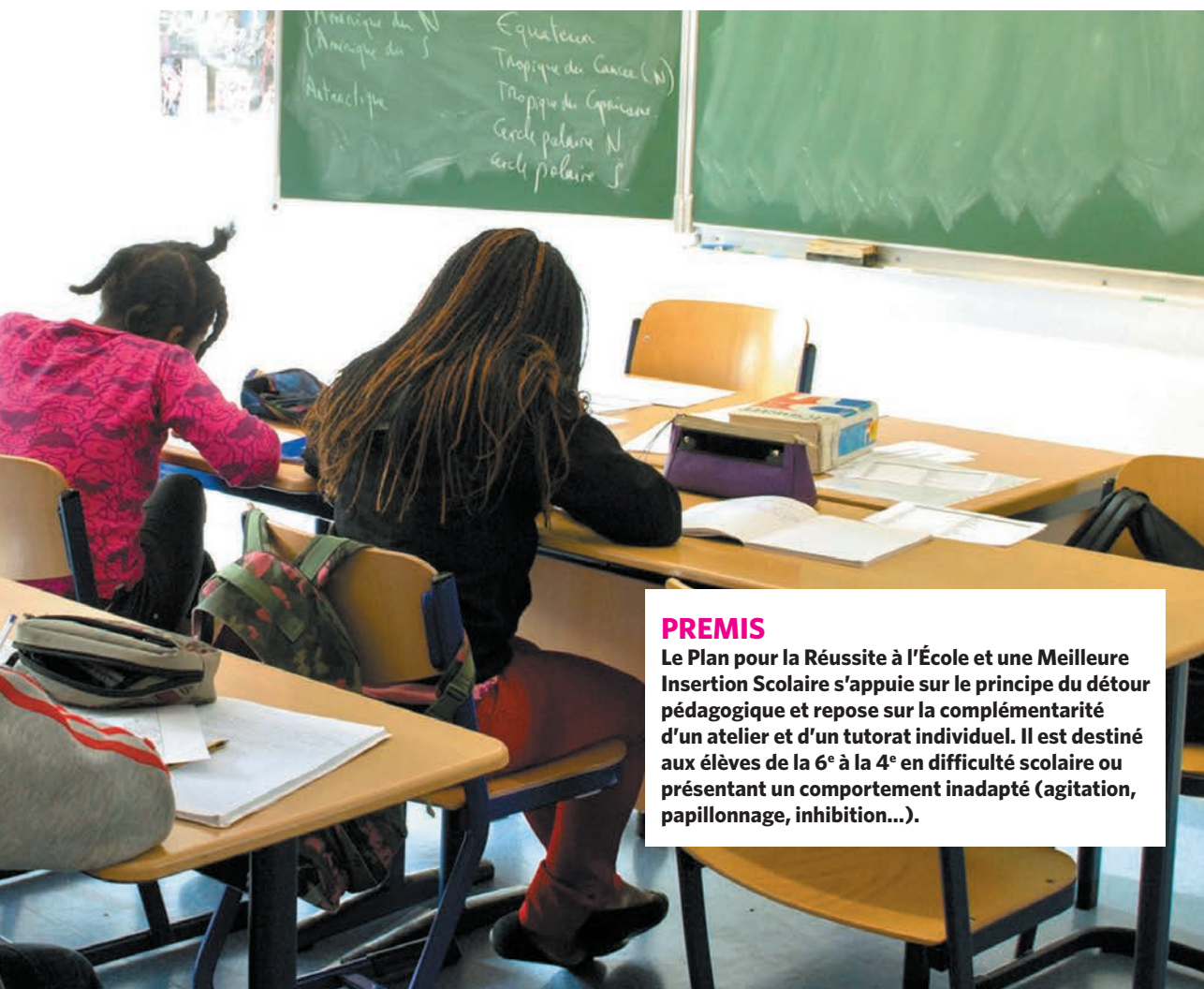
Ce dispositif consiste à réaliser une œuvre suivant un thème interdisciplinaire choisi dans les programmes scolaires. Le thème, choisi pour l'année 2016-2017 par le conseil départemental, est les médias. Toutes les classes participantes bénéficieront d'une sortie.

DES ATELIERS PÉDAGOGIQUES ET DES ÉTUDES ENCADRÉES

Ces dispositifs sont réservés aux élèves en difficulté. Les études permettent aux collégiens d'aider les jeunes à faire leur travail scolaire et à consolider leurs apprentissages et les ateliers constituent un espace d'initiative et de créativité permettant aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs connaissances et compétences acquises en classe par une pédagogie active, autour d'un projet en dehors des cours.

SIEL : ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES

Le Soutien aux initiatives éducatives locales (Siel) permet aux collèges de mener des projets en partenariat avec des acteurs extérieurs à l'établissement, grâce à une subvention de fonctionnement accordée par le Département. Ces projets peuvent être portés par des enseignants, des membres de l'équipe éducative ou médico-sociale du collège. Trois collèges des Hauts-de-Seine ont pour cette année un partenaire dans les Yvelines dans le cadre du rapprochement entre les deux Départements : La Fontaine à Antony avec le projet de monter une comédie musicale avec l'association Pietrosell'Arte (Versailles), Paul-Landowski à Boulogne pour « Ciné Lando, ça tourne à Lando » avec l'association Contre Champs (Vaux-sur-Seine) et Romain-Rolland au Plessis-Robinson pour le « Développement de compétences psycho-sociales des élèves » avec la société Prest conseil (Les Loges-en-Josas).



PREMIS

Le Plan pour la Réussite à l'École et une Meilleure Insertion Scolaire s'appuie sur le principe du détour pédagogique et repose sur la complémentarité d'un atelier et d'un tutorat individuel. Il est destiné aux élèves de la 6^e à la 4^e en difficulté scolaire ou présentant un comportement inadapté (agitation, papillonnage, inhibition...).

36 M€

seront destinés en 2016 à financer le fonctionnement des collèges (manuels scolaires, restauration scolaire...)

5,3 M€

seront consacrés aux différents dispositifs éducatifs

12

c'est le nombre de forums des métiers locaux subventionnés par le Département dans le cadre de l'appel à projets Ermes

DES ACTIONS SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Le Département organise les Trophées Football Hauts-de-Seine (classes de 6^e) et Trophée Rugby Hauts-de-Seine (classes de 5^e) qui ont réuni en 2016 près de 1400 collégiens, le Trophée Aventure Hauts-de-Seine (classes de 4^e), le programme Plein Air (tous niveaux) et la course d'orientation Azimut (tous niveaux) qui ont rassemblé environ 14 000 jeunes (67 000 passages). Le Département a aussi soutenu 35 voyages sportifs élaborés par les collèges, l'UNSS (Union nationale du sport scolaire) et les 172 associations sportives des collèges répertoriées. L'accès à la pratique sportive des jeunes handicapés est favorisé, en priorité, au sein des dispositifs existants : 560 jeunes handicapés y ont participé en 2015/2016. 1 973 jeunes (+ 12,7 % par rapport à 2014/2015) ont également participé à Plein Air Handicap et aux Activités équestres adaptées (20 694 passages). Tous ces dispositifs sont accessibles aux collèges publics mais aussi privés sous contrat, aux classes Ulis et aux structures spécialisées des Hauts-de-Seine.

www.hauts-de-seine.fr 

PASS HAUTS-DE-SEINE

Cette aide de 70 € permet à chaque collégien de financer son inscription à des activités extrascolaires sportives ou culturelles. Cela concerne tous les élèves, de la 6^e à la 3^e, domiciliés dans les Hauts-de-Seine et scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat. Les jeunes âgés de 12 à 16 ans, accueillis dans les établissements spécialisés, notamment les instituts médico-éducatifs, peuvent également en bénéficier. La procédure est entièrement dématérialisée. De la demande d'inscription à la gestion du porte-monnaie électronique en passant par l'autorisation parentale, tout se fait sur pass.hauts-de-seine.net. Pour l'année scolaire 2016-2017, les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 30 novembre 2016. Les 70 € sont utilisables jusqu'au 31 mars 2017 dans les 951 organismes participant à l'opération.



4

dispositifs sont
proposés aux collégiens

15 400

participations
à ces dispositifs

2 600

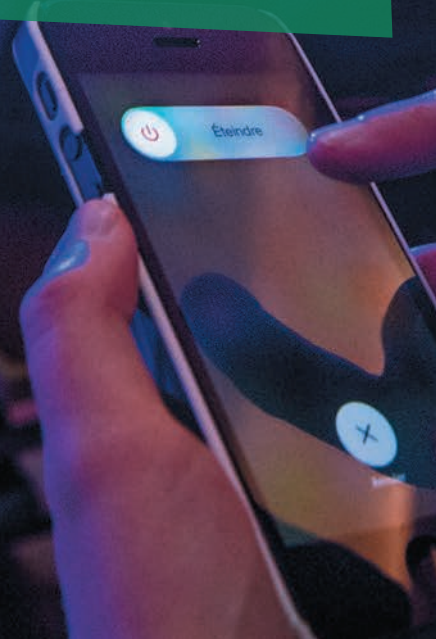
jeunes prennent le départ
du cross départemental UNSS

ÉTEIGNEZ VOS PORTABLES !

EVP, pour Éteignez vos portables, est un dispositif d'éducation artistique et culturelle. Il offre aux collégiens la possibilité de fréquenter les lieux culturels du département, de se confronter aux œuvres qui y sont programmées et de bénéficier d'un parcours de sensibilisation avec des artistes pouvant aller jusqu'à dix heures en classe.

Dans le cadre du projet de la Vallée de la Culture, le Département organise de nombreuses actions en direction des collégiens des Hauts-de-Seine :

- **La Science se Livre, 21^e édition, du 14 janvier au 4 février 2017, sur le thème de la santé : l'opération se déroulera dans les bibliothèques, médiathèques et espaces culturels partenaires des Hauts-de-Seine, en collaboration cette année avec le Département des Yvelines. Retrouvez prochainement le programme complet sur lssl.hauts-de-seine.fr ;**
- **Chœur des Collèges. Le Département, en partenariat avec l'Éducation nationale, propose à 400 collégiens de s'approprier une œuvre du répertoire vocal. En 2016-2017, c'est avec l'ensemble en résidence à la Cité musicale départementale, Insula Orchestra, que les élèves proposeront une adaptation de *La Flûte enchantée* de Mozart.**
- **Les actions artistiques proposées dans le cadre du festival Chorus des Hauts-de-Seine. Chaque année, des collégiens ont l'occasion d'assister à des concerts, rencontrer des artistes, découvrir l'univers des musiques actuelles...**
- **Collège au Cinéma, dispositif national, a permis cette année à 10 000 collégiens de découvrir trois films contemporains ou de patrimoine sur grand écran. ■**



5 000

collégiens issus de 192 classes
ont bénéficié d'un parcours
de sensibilisation artistique
ou culturelle l'an dernier



L'ABEILLE

Le magazine des collégiens du département est distribué gratuitement dans les collèges publics et privés des Hauts-de-Seine. Il s'adresse aux élèves de 6^e et de 5^e. Sur www.hauts-de-seine.fr, une version en ligne et une version audio sont également disponibles. Une édition en braille est également envoyée aux établissements du département qui accueillent des enfants malvoyants.

DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

À travers plusieurs dispositifs, le conseil départemental veut sensibiliser les collégiens à différents sujets, notamment le développement durable. ■

ÉCO-COLLÈGES : DES PROJETS INNOVANTS

En partenariat avec l'Éducation nationale, il s'agit à la fois d'optimiser la performance environnementale des collèges et de « *mettre en cohérence un enseignement, le comportement des utilisateurs, la qualité des équipements au service d'une éducation au développement durable* ».

Les projets concernent la solidarité, la santé, la gouvernance avec les éco-délégués, l'environnement à travers l'eau et les énergies renouvelables, le tri des papiers, le recyclage et sont présentés sous la forme d'une exposition, de la rédaction d'une charte, de la réalisation d'un jardin, de la mise en place d'une filière de tri des déchets...

Les élèves du collège Jules-Verne à Rueil-Malmaison avec leur projet pour le concours Trophées IDEES Junior 2016.



LES TROPHÉES IDEES JUNIOR

Ils sont ouverts à tous les collèges publics ou privés sous contrat des Hauts-de-Seine. Les projets menés dans le cadre scolaire ou périscolaire doivent intégrer au moins deux des trois piliers du développement durable : économique, social, environnemental. Le jury désigne chaque année au printemps deux lauréats. Le premier reçoit un prix de 2 500 €, le second de 2 000 € et le troisième de 1000 €, qui permettront de financer une visite ou une manifestation en lien avec le développement durable ou d'aider à l'amélioration de leur réalisation.

GIGA LA VIE : L'INITIATION CITOYENNE

Pour promouvoir la santé et la citoyenneté en direction des jeunes, l'Institut des Hauts-de-Seine, une association subventionnée par le Département, met en place des campagnes de prévention : les forums Giga la Vie. Ils permettent chaque année à 30 000 collégiens et jeunes handicapés de bénéficier d'un suivi médical et d'entretiens privilégiés avec des professionnels de la santé ou des adultes issus d'associations spécialisées. Y sont également abordés des sujets comme les sida, la sexualité, la nutrition, l'alcool, les drogues, la prévention du suicide... ■

www.institut-hauts-de-seine.org



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LA CARAVANE PASSE

Un programme de prévention et de sécurité routière est mis en œuvre par le Département, la préfecture et les services départementaux de l'Éducation nationale, sur la base du volontariat des établissements. 51 collèges y ont participé l'an dernier. Quatre ateliers sont proposés dont deux obligatoires. La durée d'un atelier est celle d'une heure de cours, allant d'une demi-journée à une journée, sans limite de passage. Au programme : analyse d'accidents, code de la rue, circulation à vélo ou initiation au scooter pour tous niveaux de classes de la 6^e à la 3^e.
www.hauts-de-seine.fr

VACAN'SPORTS HAUTS-DE-SEINE

ÉCOLE OUVERTE

Le dispositif École ouverte mené par l'Éducation nationale consiste à ouvrir les collèges pendant les congés scolaires et ainsi proposer aux jeunes qui ne partent pas en vacances des activités culturelles et sportives ainsi que du soutien scolaire. La subvention départementale permet aux établissements participants de proposer davantage d'activités ou d'accueillir davantage de jeunes.

Le Département offre à tous les jeunes des Hauts-de-Seine, âgés de 6 à 17 ans, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, la possibilité de pratiquer des activités sportives gratuites à chaque période de vacances scolaires. Les enfants, y compris les jeunes handicapés, peuvent découvrir des sports parfois totalement inconnus, d'autres qui leur paraissent inaccessibles (tyrolienne, plongée sous-marine, sandball...), sans oublier les « incontournables » (aviron, équitation, baseball...). Les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État. En dehors des vacances d'été, l'accès se fait sur réservation, à l'usage exclusif des structures associatives et municipales. Il faut donc au préalable s'inscrire dans les structures jeunesse de sa commune (centres de loisirs, clubs de prévention...). ■

www.hauts-de-seine.fr





Pass

hauts-de-seine 2016

le passeport loisirs des collégiens

*Un porte-monnaie électronique de 70 euros offert
par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.*

